



Compte-rendu de la 1^{ère} commission d'avancement ouvriers 2013

Cette 1^{ère} réunion a eu lieu le Jeudi 5 Juillet, l'ordre du jour était le suivant :

- Nombre de places attribuées par catégories (VI, VII, HG, HCA et HCB) au titre de 2013 et répartition par secteur.
- Attribution et répartition des échelons au choix.
- Point sur les formations qualifiantes en cours.
- Expression des besoins par spécialité HCA-HCB.

Passage en VIème catégorie :

Suite au retour d'une personne en Vème catégorie, celle-ci passera son essai cette année.

Passage en VIIème catégorie :

L'extinction de la VIème catégorie étant prévue de 2011 à 2014, l'attribution des places pour cette 3^{ème} année se fera sur l'ensemble du site et les discussions auront lieu directement lors de la prochaine plénière au mois de Septembre.

Le nombre de places pour cette année est de 33, dont 1 formation qualifiante, sur 62 conditionnants. Suivant la réglementation, la dotation de places serait de 75% à l'essai et 25% au choix, ce qui donne 8 places au choix. La CGT a donc proposé de retenir ces 8 conditionnants. Il est entendu que, comme les années précédentes, les personnels retenus dans ces conditions passeront aussi un essai.

Les 24 places restantes seront réparties parmi les autres conditionnants.

La direction veut quant à elle faire passer l'essai à tous les conditionnants et retenir les meilleures notes afin de faire l'économie de l'organisation d'un essai en 2013....

Réponse le 25 septembre lors de la prochaine plénière.

Passage en HG :

Répartition des places (37 pour 2013) par secteur :

Entités	Postes fermes		Postes à vote bloqué	
	Cdts retenus*	Répart. retenue	Cdts	Répart. retenue
DE	22	3	55	3
DCS/CSPE Coque	21	3	76	4
CHANTIERS/DS	19	3	73	4
DNM/DSC/DMP/DT/DCI	32	5	62	4
ING+SOUTIEN/PROG+SER/NSE+DI/DO/DSI/COM-GVP/DSMC	33	5	60	3
TOTAL	127	19	326	18

*suivant la règle locale: (cumul âge + ancienneté de groupe) supérieur ou égal à 55.

Passage en HCA / HCB :

Le nombre de places HCA est de **8** pour **55** postulants, et pour la HCB il est de **4** pour **19**. Le choix des candidats se fera en fonction des besoins exprimés par les responsables des professions concernées.

Pour pouvoir conditionner en HCA/HCB, trois critères sont indispensables :

Une profession matriculaire **et** une profession d'emploi identique ouvrant l'accès à ces catégories **et** que le chef de centre fasse une expression de besoin dans cette profession.

Pour la CGT, ce troisième critère est très pénalisant car la direction a totalement la main sur ces catégories puisque c'est elle, et elle seule, qui décide et que le rôle paritaire de la commission d'avancement ne s'applique plus.

Nombre et répartition des échelons au choix :

Entités	Groupe VI		Groupe VII		Groupe HG	
	Postulants	Echelons	Postulants	Echelons	Postulants	Echelons
DE					12	10
DCS	1	1			6	5
CHANTIERS/DS					10	8
DNM/DSC/DMP/DT/DCI					16	13
ING+SOUTIEN/PROG+SER/NSE+DI/DO/DSI/COM-GVP/DSMC			1	1	16	13
TOTAL		1		1	60	49

En mars dernier, nous avons évoqué avec Mr Pouplin (responsable des dossiers concernant les PMAD) la reconnaissance de la profession OET (ouvrier étude du travail) qui permettrait aux ouvriers qui exercent des emplois de préparateur, méthode- ordonnancement et planification d'accéder à la HCA/HCB. Le sujet est en cours de discussion notamment en niveau central. La CGT a demandé lors de cette commission plénière un état des lieux sur le nombre de personnels concernés.

En ce qui concerne les réunions par centre, elles auront lieu dans la première quinzaine de septembre.

La prochaine commission plénière aura lieu le 25 septembre et les essais sont prévus première quinzaine d'octobre.